

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024205

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/12/2024

Objet : **AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : 11/12/2024 Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2024-205 AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2025 BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20241209-2024205-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/12/2024

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	15
Représentés :	0
Excusés :	21
QUORUM	9
Votants	13

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du neuf décembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 19 novembre 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, CAZALOT Christian, membre suppléant, GERGAUD Sylvain, LACOMBE Thierry

Étaient représentés :

Étaient excusés : DEGERS Laurence, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, MALRIC Line, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, GILLON Christophe, membre suppléant, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant

OBJET : **AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES 2025, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-1, L5217-10-8 et L5217-10-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, il vous est proposé, jusqu'au vote du

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

budget primitif 2025, d'autoriser le président du conseil d'administration à liquider et mandater les dépenses d'investissement non comprises dans une autorisation de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), selon le détail ci-dessous :

Budget principal :

Chapitre	Article	Article	Crédits ouverts 2024	Autorisation 2025
20	2031	FRAIS D'ETUDES	1 363 535,00 €	340 883,75 €
20	204183	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	0,00 €	0,00 €
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	694 270,00 €	173 567,50 €
21	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00 €	0,00 €
21	2111	TERRAINS NUS	26 702,00 €	6 675,50 €
21	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 464,00 €	1 616,00 €
21	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	832 318,95 €	208 079,74 €
21	21315	CENTRE D'INCENDIE ET SECOURS	2 827 576,43 €	706 894,11 €
21	21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	0,00 €	0,00 €
21	21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	0,00 €	0,00 €
21	21535	RESEAUX DE TRANSMISSION	192 630,00 €	48 157,50 €
21	21561	MATERIEL ROULANT	5 448 426,93 €	1 362 106,73 €
21	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	2 335 168,99 €	583 792,25 €
21	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	653 921,41 €	163 480,35 €
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	71 302,06 €	17 825,52 €
21	217315	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	123 568,92 €	30 892,23 €
21	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	75 000,00 €	18 750,00 €
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	5 217 184,07 €	1 304 296,02 €
21	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	925 567,76 €	231 391,94 €
21	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	0,00 €	0,00 €
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	66 824,91 €	16 706,23 €
21	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	11 560,00 €	2 890,00 €
21	2188	AUTRES	56 444,62 €	14 111,16 €
23	2313	CONSTRUCTIONS	6 020 599,59 €	1 505 149,90 €
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	4 970,00 €	1 242,50 €
23	2317	IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	0,00 €	0,00 €
23	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 424,60 €	16 356,15 €
27	2743	PRETS AU PERSONNEL	9 000,00 €	2 250,00 €
27	2745	AVANCES REMBOURSABLES	52 913,00 €	13 228,25 €

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

27	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0,00 €	0,00 €
----	-----	---------------------------------	--------	--------

Budget annexe restauration des personnels :

Chapitre	Article	Article	Crédits ouverts 2024	Autorisation 2025
21	2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	146 279,67 €	36 569,92 €

En application de l'article L 1612-1 du C.G.C.T., les dépenses inscrites dans les autorisations de programme en vigueur pourront être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice 2025.

En outre, en application de l'article L5217-10-8 du C.G.C.T et du règlement budgétaire et financier du SDIS, il vous est proposé, pour les autorisations de programme en cours, le report sur l'exercice 2025 des crédits de paiement non mandatés au cours de l'exercice 2024 ; toute autre modification des AP/CP en cours fera l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, conformément à l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil d'administration est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le président du conseil d'administration est par ailleurs en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

ENTENDU le rapport de Jean-Jacques FERRIER, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

AUTORISENT le président du conseil d'administration, jusqu'au vote du budget primitif 2025 à liquider et mandater les dépenses d'investissement non comprises dans une autorisation de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), selon le détail ci-dessous :

Budget principal :

Chapitre	Article	Article	Crédits ouverts 2024	Autorisation 2025
20	2031	FRAIS D'ETUDES	1 363 535,00 €	340 883,75 €
20	204183	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	0,00 €	0,00 €
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	694 270,00 €	173 567,50 €
21	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00 €	0,00 €
21	2111	TERRAINS NUS	26 702,00 €	6 675,50 €
21	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 464,00 €	1 616,00 €
21	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	832 318,95 €	208 079,74 €
21	21315	CENTRE D'INCENDIE ET SECOURS	2 827 576,43 €	706 894,11 €
21	21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	0,00 €	0,00 €
21	21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	0,00 €	0,00 €

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

21	21535	RESEAUX DE TRANSMISSION	192 630,00 €	48 157,50 €
21	21561	MATERIEL ROULANT	5 448 426,93 €	1 362 106,73 €
21	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	2 335 168,99 €	583 792,25 €
21	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	653 921,41 €	163 480,35 €
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	71 302,06 €	17 825,52 €
21	217315	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	123 568,92 €	30 892,23 €
21	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	75 000,00 €	18 750,00 €
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	5 217 184,07 €	1 304 296,02 €
21	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	925 567,76 €	231 391,94 €
21	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	0,00 €	0,00 €
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	66 824,91 €	16 706,23 €
21	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	11 560,00 €	2 890,00 €
21	2188	AUTRES	56 444,62 €	14 111,16 €
23	2313	CONSTRUCTIONS	6 020 599,59 €	1 505 149,90 €
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	4 970,00 €	1 242,50 €
23	2317	IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	0,00 €	0,00 €
23	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 424,60 €	16 356,15 €
27	2743	PRETS AU PERSONNEL	9 000,00 €	2 250,00 €
27	2745	AVANCES REMBOURSABLES	52 913,00 €	13 228,25 €
27	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0,00 €	0,00 €

Budget annexe restauration des personnels :

Chapitre	Article	Article	Crédits ouverts 2032	Autorisation 2024
21	2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	146 279,67 €	36 569,92 €

DÉCIDENT qu'en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses inscrites dans les autorisations de programme en vigueur pourront être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus pour 2025.

DÉCIDENT, en application de l'article L5217-10-8 du C.G.C.T et du règlement budgétaire et financier du SDIS, de reporter sur l'exercice 2025 les crédits de paiement inscrits en 2024 dans les autorisations de programme cours et non mandatés en 2024. Toute autre modification des AP/CP en cours fera l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex